



MINISTÈRE DES SPORTS



## FICHE INFORMATION

### Module de pré qualification aux métiers de l'animation sportive et socio culturelle

#### **Objectifs :**

- Aider et conseiller sur l'orientation en formation
- Affiner et valider un projet professionnel dans les métiers de l'animation socioculturelle et sportive
- Préparer aux tests de sélection et à l'entrée en formation professionnelle

#### **Publics cibles :**

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Personnes suivies dans le cadre du Parcours d'Animation Sport (PAS)  
ou
- Personnes en reconversion ou souhaitant s'orienter dans l'animation socioculturelle et sportive  
ou
- Personne souhaitant une aide méthodologique et/ou pédagogique pour une entrée en formation professionnelle

#### **Contenus :**

Les diplômes du Ministère des Sports

Le métier d'animateur sportif et socioculturel

Les structures d'accueil (visites dans les collectivités, associations socioculturelles, clubs sportifs...)

Pratiques sportives et culturelles

Préparation à l'alternance

Expression écrite et orale

Préparation aux tests d'entrée en formation en fonction de la formation envisagée

**Dates de formation : du 17 au 20 avril 2012**

**Date limite d'inscription : 30 mars 2012**

**Lieu : CREPS de la Région Centre**

**Volume d'heures de formation : 28 h**

**Tarif horaire : 8,50 euros**

**Coût total formation : 238 €**

**Pour plus de renseignements veuillez contacter M. Loïc GOURDON au 02 48 48 06 86**

Etablissement public du ministère des Sports

CREPS de la Région Centre

48 av du Maréchal Juin 18000 BOURGES – Tél. : 02 48 48 01 44 – Fax. : 02 48 48 06 06

Site internet : <http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr> – courriel : [cr018@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:cr018@jeunesse-sports.gouv.fr)

## FINANCEMENT DES FORMATIONS

<b>Vous êtes</b>	<b>Cadre de prise en charge</b>	<b>Prise en charge</b>	<b>Dossier éligible</b>	<b>Sélection</b>	<b>Observations</b>
<b>Agé de moins de 30 ans. Sorti du système scolaire depuis moins de 1 an.</b>	Ministère des sports Formation Professionnelle Initiale	Totale ou partielle des frais pédagogiques	Nombre limité	Après étude du dossier	
<b>Demandeur d'emploi en Région Centre</b>	Convention Conseil Régional du Centre	Totale ou partielle des frais pédagogiques.  Rémunération possible après étude du dossier par l'Agence de Paiement de la Région Centre	Nombre limité	Après étude du dossier	
<b>Salarié du secteur privé ou public.</b>	Congé Individuel de Formation	Totale ou partielle des frais pédagogiques.		Selon accord de l'employeur et des OPCA	Demande à faire entre 6 mois et 1 an avant le début de la formation
<b>Quel que soit votre âge</b>	Contrat de professionnalisation	Totale des frais pédagogiques Rémunération en fonction de l'âge			Avoir un employeur